

Zones de diffusion, obligations et quote-part annuelle

1. Radios commerciaux avec quote-part de redevance

Zone	Zone de desserte	Zone centrale	Obligations	Quote-part (CHF)
Chablais	Districts de Monthey, d'Aigle, du Pays d'Enhaut et de Vevey; autoroute A9 Ardon – Lausanne-Belmont	Agglomération de Monthey-Aigle; commune de St-Maurice; autoroute A9 St-Maurice – Vevey		1'168'924
Bas-Valais	Bas-Valais entre Sierre et St-Maurice; autoroute A9 Visp – Aigle	Commune de Martigny; agglomérations de Sion et de Sierre; communes d'Orsières et de Verbier; autoroute A9 Sion – Evionnaz		1'087'261
Haut-Valais	Haut-Valais jusqu'à Sierre, autoroute A9 Salgesch – Sion	Vallée du Rhône de Fiesch à Salgesch; communes de Stalden, de Zermatt, de Saas-Fee et de Loèche-les-Bains		1'586'258
Arc jurassien	Cantons de Neuchâtel et du Jura; districts de La Neuveville, de Courtelary, de Moutier et de Bienne (BE); agglomération d'Yverdon-les-Bains; communes autour du lac de Neuchâtel, communes situées sur la rive gauche du lac de Bienne, entre Bienne et La Neuveville	Zone centrale 1: Agglomération de Neuchâtel; communes du Locle et de La Chaux-de-Fonds; Val-de-Travers, Val-de-Ruz; axes La Chaux-de-Fonds – St-Imier et La Chaux-de-Fonds – Les Bois Zone centrale 2: Communes de Porrentruy et de Delémont; autoroute A16 dans le canton de Jura; axes Delémont – La Chaux-de-Fonds et Delémont – Moutier Zone centrale 3: Communes de St-Imier, de Tramelan, de Tavannes et de Moutier; autoroute A16 Moutier – Péry-Reuchenette; axes Sonceboz – La Chaux-de-Fonds et Moutier – Delémont	Conformément à sa concession, le diffuseur sera contraint d'émettre dans chacune des trois zones, à savoir le canton de Neuchâtel, le canton du Jura et les districts du canton de Berne, une fenêtre de programmes quotidienne produite dans les zones concernées et s'y référant.	1'922'149

Zone	Zone de desserte	Zone centrale	Obligations	Quote-part (CHF)
Freiburg/Fribourg	<p>Zone de desserte Fribourg: Districts de La Broye, de La Sarine, de La Glâne, de La Veveyse, de La Gruyère (FR), de Payerne et d'Avenches (VD); agglomération de Fribourg; district du Lac à l'ouest de la ligne Muntelier – Barberêche</p> <p>Zone de desserte Freiburg: Districts de La Sarine, du Lac et Sarine; autoroute A12 Thörishaus – Berne-Forsthaus, autoroute A1 Chiètres – Berne-Forsthaus</p>	<p>Kernzone Fribourg: Agglomération de Fribourg, autoroute A12 Düdingen – Châtel-St-Denis</p> <p>Kernzone Freiburg: Agglomération de Fribourg; communes de Morat et de Chiètres; autoroute A1 Morat – Berne-Brünnen, autoroute A12 Fribourg – Thörishaus</p>	Deux programmes parallèles en langue allemande (Freiburg) et en langue française (Fribourg)	2'048'137
Biel/Bienne	Districts de Thoune, de Niedersimmental, d'Obersimmental, de Saanen, de Frutigen, d'Interlaken et d'Oberhasli; autoroute A6 Thoune – Berne-Ostring; Gürbetal jusqu'à Belp	Agglomération de Bienne; commune de Lyss; axe Bienne – La Neuveville	Deux programmes parallèles en langue allemande et en langue française	1'304'755
Oberland bernois	Bezirke Thun, Niedersimmental, Obersimmental, Saanen, Frutigen, Interlaken und Oberhasli; Autobahn A6 Thun – Bern-Ostring, Gürbetal bis Belp	Agglomérations de Thoune et d'Interlaken, communes autour des lacs de Thoune et de Brienz, communes de Saanen, de Gstaad, de Schönried, de Zweisimmen, de Lenk, d'Adelboden, de Frutigen, de Kandersteg, de Lauterbrunnen, de Wengen, de Mürren, de Grindelwald et de Meiringen		1'372'245
Emmental	Districts de Fraubrunnen, de Berthoud, de Trachselwald, de Konolfingen, de Signau et d'Entlebuch; districts de Wangen et d'Aarwangen au sud de la route cantonale Herzogenbuchsee – Langenthal; partie sud du district de Willisau, limitée par la route cantonale Huttwil – Ettiswil; commune de Wolhusen; autoroute A6/A1 Thoune-Nord – Berne-Wankdorf – Schönbühl ainsi que les communes à l'est de cet axe, dans le district de Berne	Districts de Entlebuch, de Signau, de Trachselwald; communes de Rohrbach, de Berthoud, d'Oberburg; axe Signau – Oberdiessbach		849'308

Zone	Zone de desserte	Zone centrale	Obligations	Quote-part (CHF)
Schaffhouse	Canton de Schaffhouse; districts de Diessenhofen (TG) et Andelfingen (ZH), axe Rheinklingen – Eschenz; autoroute A4 Schaffhouse – Winterthour-Wülflingen; communes au nord d'Eglisau	Agglomération de Schaffhouse; district de Diessenhofen; axe Rheinklingen – Eschenz; autoroute A4 Schaffhouse – Winterthour-Wülflingen		772'186
Suisse orientale sud	Cantons des Grisons et de Glaris (sans commune Bilten); autoroute A13 Landquart – Sargans, autoroute A3 Sargans – Walenstadt – Walensee	Agglomérations de Coire et St. Moritz; régions Surselva de Disentis jusqu'à Tamins et Hinterrheintal de Thusis à Tamins; communes de Langwies, Arosa, Klosters, Davos, Lenzerheide, Zernez, Scuol, Tarasp, Samnaun, Poschiavo, Glarus; axes Ardez – Ramosch et Tschieriv – Müstair	a. conformément à sa concession, le diffuseur sera contraint d'offrir une fenêtre de programmes journalière, produite dans la région desservie des districts Maloja, Bernina und Inn.; b. conformément à sa concession, le diffuseur sera contraint de diffuser un minimum d'émissions en rhéto-romanche et italien et de collaborer avec les organisations culturelles et linguistiques Lia Rumantscha et Pro Grigioni Italiano	2'227'712
Sopraceneri	Sopraceneri, districts de Lugano et Moesa (GR), autoroute A2 Lugano – Chiasso	Agglomérations de Locarno et Bellinzone, communes autour du Lac Majeur jusqu'à la frontière; autoroute A2 Monte Ceneri – Airolo		757'491
Sottoceneri	Sottoceneri; agglomérations de Locarno et Bellinzone, autoroute A2 Airolo – Bellinzone	Agglomérations Lugano et Chiasso-Mendrisio; autoroute A2 Monte Ceneri – Chiasso		589'295

2. Programmes radiophoniques complémentaires sans but lucratif

Zone	Zone de desserte	Zone centrale	Obligations	Quote-part (CHF)
Genève	Agglomération de Genève	Agglomération de Genève		422'403
Ville de Berne	Districts de Berne et de Fraubrunnen; communes de Meikirch, de Frauenkapellen et de Kehrsatz; autoroute A1 Berne – Koppigen, autoroute A6 Berne – Thoun-Nord	Agglomération de Berne au nord-est jusqu'à Münchenbuchsee et Schönbühl, au sud jusqu'à Köniz/Kehrsatz		289'029
Argovie centrale	Agglomérations d'Aarau, de Lenzburg et de Baden-Brugg; agglomération d'Oltens-Zofingue sans les communes à l'ouest de la ligne Trimbach – Rothrist; autoroute A1 Aarburg – Wettingen/Baden; axe Lenzburg – Wohlen	Agglomérations d'Aarau, de Lenzburg et de Baden-Brugg; agglomération d'Oltens-Zofingue sans les communes à l'ouest de la ligne Trimbach – Rothrist; autoroute A1 de Aarburg à Wettingen/Baden		336'539
Ville de Bâle	Agglomération de Bâle, au sud jusqu'à Aesch, à l'est jusqu'à Rheinfelden; communes de Liestal, de Sissach et de Gelterkinden; autoroute A2 Bâle, y compris le tunnel de Belchen	Agglomération de Bâle, au sud jusqu'à Aesch, au sud-est jusqu'à Liestal, à l'est jusqu'à Kaiseraugst		378'524
Luzerne	Agglomération de Lucerne; canton d'Obwald (sans la commune de Lungern)	Agglomération de Lucerne		256'529
Zurich	Districts de Zurich, Dietikon, Dielsdorf (sans les communes au nord de la ligne Otelfingen – Steinmaur – Neerach), Bülach (sans les communes au nord de Hochfelden et Bülach et au nord-est de la ligne Bülach – Winkel – Nürensdorf), Pfäffikon (uniquement communes de Lindau et Effretikon-Illnau), Uster, Meilen (sans les communes au sud-est de Meilen), Horgen (sans les communes au sud-est de Hirzel et Horgen) et Affoltern (sans les communes au sud de la ligne Affoltern – Aeugst); vallée de la Limmat jusqu'à Neuenhof, autoroute A1 Zurich – Neuenhof	Districts de Zurich (et les communes alentours limitées par Rümlang, Kloten, Bassersdorf, Lindau, Effretikon), Dietikon, Meilen (sans les communes au sud-est de Meilen), Horgen (sans les communes au sud-est de Hirzel et Horgen) et Affoltern (sans les communes au sud de la ligne Affoltern – Aeugst); vallée de la Limmat jusqu'à Neuenhof		329'532

Zone	Zone de desserte	Zone centrale	Obligations	Quote-part (CHF)
Winterthour	District Winterthour	Commune Winterthour		309'111
Ville de Schaffhouse	Agglomération de Schaffhouse	Commune de Schaffhouse		91'124
Ville de Saint-Gall	Ville de Saint-Gall	Ville de Saint-Gall	Conformément à sa concession, le diffuseur sera contraint de fournir une contribution particulière à la formation des professionnels du programme selon l'art. 33, al. 2, ORTV	369'206

3. Diffuseurs de programmes de télévision bénéficiant d'une quote-part de la redevance

Zone	Zone de desserte	Diffusion	Obligations	Quote-part (CHF)
Genève	Canton de Genève, district de Nyon (VD)	Sur des lignes et par voie hertzienne terrestre numérique		1'862'496
Vaud - Fribourg	Cantons de Vaud et de Fribourg, district de Monthey (VS), commune de Céligny (GE)		En vertu de la concession, le diffuseur est tenu de fournir une fenêtre d'information spécifique pour le canton de Fribourg qui correspond aux particularités politiques, économiques et culturelles de cette région. Ce programme doit être produit dans le canton concerné.	3'234'320
Valais	Canton du Valais, district d'Aigle (VD)	Sur des lignes et par voie hertzienne terrestre numérique	En vertu de la concession, le diffuseur est tenu de fournir, pour la partie francophone et pour la partie germanophone de la zone de desserte, des prestations (services d'information) qui correspondent aux particularités politiques, économiques et culturelles de ces parties. Les programmes doivent être produits dans la partie concernée.	3'152'065
Arc Jurassien	Cantons du Jura et de Neuchâtel; districts de La Neuveville, de Courtelary, de Moutier (BE), de Grandson et d'Yverdon (VD)			2'661'544

Zone	Zone de desserte	Diffusion	Obligations	Quote-part (CHF)
Berne	Canton de Berne, sauf districts de La Neuveville, de Courtelary et de Moutier; districts de Soleure, de Lebern, de Wasseramt (SO), du Lac, de La Singine, de La Gruyère, de La Sarine, de La Broye (FR), d'Avenches et de Payerne (VD)			2'241'461
Biel/Bienne	Districts de Bienne, de Nidau, d'Erlach, d'Aarberg, de Büren, de La Neuveville, de Courtelary, de Moutier (BE), du Lac (FR); agglomération de Granges		En vertu de la concession, le diffuseur est tenu de fournir, pour la partie francophone et pour la partie germanophone de la zone de desserte, des prestations qui correspondent aux particularités politiques, économiques et culturelles de ces parties.	1'628'261
Bâle	Cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne; districts de Rheinfelden, de Laufenburg (AG), de Thierstein et de Dorneck (SO)			2'515'339
Argovie – Soleure	Cantons d'Argovie et de Soleure; districts de Wangen, d'Aarwangen (BE), de Willisau, de Sursee (LU), de Dielsdorf et de Dietikon (ZH)			2'304'277
Suisse centrale	Cantons de Lucerne, de Zoug, d'Obwald, de Nidwald, de Schwyz et d'Uri; districts de Zofingue, de Kulm, de Muri (AG) et d'Affoltern			2'335'685

Zone	Zone de desserte	Diffusion	Obligations	Quote-part (CHF)
Zurich – Suisse du nord-est	Cantons de Zurich, de Schaffhouse et de Thurgovie; circonscription de Wil (SG)		En vertu de la concession, le diffuseur est tenu de diffuser simultanément deux fenêtres d'information, l'une dans le canton de Schaffhouse et l'autre dans le canton de Thurgovie, qui correspondent aux particularités politiques, économiques et culturelles de ces cantons. Ce programme doit être produit dans le canton concerné.	1'476'091
Suisse orientale	Cantons de St-Gall, d'Appenzell Rhodes-Extérieurs et d'Appenzell Rhodes-Intérieurs; districts d'Arbon et de Bischofszell (TG)			2'205'052
Südostschweiz	Canton des Grisons et de Glaris; circonscriptions de Sarganserland et de Werdenberg (SG)	Sur des lignes et par voie hertzienne terrestre numérique	En vertu de la concession, le diffuseur est tenu de fournir, pour le canton de Glaris, une fenêtre d'information qui correspond aux particularités politiques, économiques et culturelles de cette région. Ce programme doit être produit dans le canton concerné.	2'910'485
Tessin	Canton du Tessin; district de Moesa (GR)	Sur des lignes et par voie hertzienne terrestre numérique		2'880'928